

N° 15
DÉCEMBRE 2005 / 5 €

PASSION ARCHITECTURE

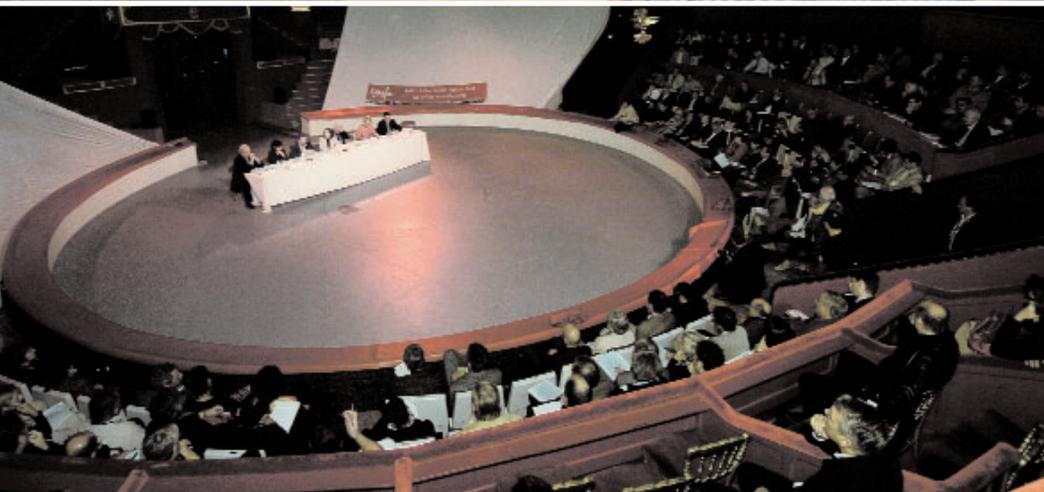


Infos Ministères
La TVA à 5,5

Bon sens
"Les mauvais choix
français"

Vie syndicale
Compte-rendu
du 36^e congrès
5^e Prix du Projet
Citoyen

Infos sociales
"Redescendons
sur terre !"



Cahier Spécial

RÉGION
Rhône Alpes

LA REVUE SYNDICALE DES ARCHITECTES

Unifa
L'UNION DES ARCHITECTES

**MICHEL ROULLEAU,
PRÉSIDENT NATIONAL DE L'UNSFA**



Michel Roulleau a été élu à la présidence de l'UNSFA courant octobre 2005.

Architecte diplômé par le gouvernement (DPLG) à l'école d'architecture de Nantes. Urbaniste, il obtient par la suite le diplôme d'Études Supérieures Spécialisées lors de ses études menées au CESA de Tours. Il crée l'agence Roulleau en 1979 avant de devenir architecte conseil auprès des collectivités communales et territoriales de 1979 à 1986. Il décroche également le diplôme "Architecture et Ingénierie à Haute Qualité Environnementale", formation qu'il suit à l'école d'architecture de Paris-La Villette en 2001.

Au cours de son activité professionnelle, Michel Roulleau a été sélectionné notamment par l'IFA pour "40 A / -40 A". Il remporte aussi le prix du meilleur projet de l'année décerné par le magazine *Le Nouvel Économiste* pour la construction du centre de traitement de valorisation des déchets de l'agglomération nantaise (Arc-en-Ciel) en 1993.

À ces récompenses, s'ajoute le ruban d'argent au 3^e palmarès des paysages routiers pour l'aménagement du Bd Général de Gaulle - A 801 en 1995.

À la veille d'être nommé à la présidence nationale, Michel Roulleau était à la tête du syndicat départemental UNSFA 44, Loire Atlantique depuis 2001.

LE BUREAU RESTREINT DE L'UNSFA

Michel Roulleau, président – Philippe Roux et Patrice Bailly, vice-présidents – Philippe Gallois, trésorier – Gilles Garby, secrétaire – Isabelle Chinardet-Cantineau, secrétaire adjointe et rédactrice en chef Passion Architecture – Gérard Sénior – Didier Prost – Antoine Daudré-Vignier

MEMBRES DU BUREAU DE L'UNSFA

Philippe Boille – Hervé Chambon – Philippe Delequeuche – Hervé Graff – Laurence Guibert – Laurent Hess – Dominique Jouffroy – Philippe Klein – Martine Lien-Bowantz – Alain Masson – Yves Monnot – Thierry Parinaud – Emmanuel Petit – Gilbert Ramus – Nadia Sahmi – Claudia Sansovini – Ewa Struzynska – Eric Schneller – Lionel Vié

LES COMMISSIONS DE L'UNSFA

Action culturelle – Accessibilité et handicap – Action humanitaire et citoyenne – Actions éducatives – Assurances – Communication – Échanges numériques – Économie globale et développement durable – Formation – Gestion sociale et paritaire – International – Juridique – Politique technique – Pratiques professionnelles – Professions réglementées et Europe – Vie syndicale et pôles régionaux de compétitivité

**JEAN-FRANÇOIS SUSINI,
ÉLU PRÉSIDENT DU CONSEIL DES ARCHITECTES D'EUROPE**



Le président du Conseil national de l'Ordre Jean-François Susini a été élu président du Conseil des Architectes d'Europe (CAE) le 18 novembre 2005.

Pour la première fois, le CAE élit son président ainsi que 5 des 11 membres de son bureau, les autres postes restant attribués de manière tournante entre les 27 pays membres. Jean-François Susini entrera en fonction le 1^{er} janvier 2006. Il a quitté courant décembre 2005 son poste de président du Conseil national, auquel Bernard Figiel, précédemment vice-président du CNOA, lui a succédé.

**ALBERT DUBLER, ÉLU
PRÉSIDENT DU CIAF**



Gérant d'une agence à Strasbourg consacrée à la clientèle privée et au développement durable, Albert Dubler vient d'être élu président au Conseil International des Architectes Français. Il a d'abord été vice-président pour les conseillers régionaux et conseiller international depuis 1998. Il a également participé à des réunions de l'UIA (Union Internationale des Architectes) et rejoint des groupes de travail au CIAF sur le développement durable.

**BERNARD FIGIEL,
NOMMÉ PRÉSIDENT
DU CNOA**



Bernard Figiel a été élu président du CNOA, (Conseil National de l'Ordre des Architectes).

Il succède à Jean-François Susini, élu président du Conseil

des Architectes d'Europe. À la tête d'une agence créée en 1990 et forte de huit personnes dont un associé, Bernard Figiel, 43 ans, était vice-président du CNOA après avoir été président au Conseil Régional de l'Ordre de Champagne-Ardenne.

**ALAIN BENTÉJAC,
PRÉSIDENT DE
SYNTEC INGÉNIERIE**



À la tête de la Fédération des professionnels de l'ingénierie depuis le 7 juillet 2005, il veut se battre pour faire reconnaître l'ingénierie. Venu au bâti-

ment après douze années passées au ministère des Finances comme spécialiste du commerce extérieur, et président du directoire de Coteba, société de management de projets de construction, il aime particulièrement ce monde de l'ingénierie et les rapports de confiance qui existent avec des partenaires très variés.

SIGNATURE ENTRE L'UNSAFA ET LA CAPEB DE LA CHARTE "MAISON INDIVIDUELLE ARCHITECTES ET ARTISANS"

Lors du Congrès le 6 octobre 2005, l'UNSAFA, la CAPEB, AFNOR-certification et la CEQUAMI ont signé une charte pour la mise en place d'une marque NF intitulée "Maison individuelle - Architecte - Artisan". Les architectes et les artisans souhaitent un projet en harmonie avec le terrain et son environnement, un projet "sur mesure" pour chaque client, au meilleur coût sans charge de commercialisation, de qualité environnementale et de technologies diversifiées, de valeur patrimoniale améliorée.



Jacques Beslin, directeur délégué de l'AFNOR-Certification, Patrick Nossent, président de CEQUAMI, Jean Lardin, président de la CAPEB et François Pélegrin, président de l'UNSAFA signant le protocole d'accord qui développe trois objectifs majeurs : l'organisation des acteurs, la performance de l'ouvrage, l'engagement des services auprès des clients.

Une période d'expérimentation sera lancée dans cinq régions pilotes : Languedoc- Roussillon, Pays de Loire, Ile de France, Rhône-Alpes et Midi-Pyrénées.

INTERFIMO CÉLÈBRE SES 35 ANS D'EXISTENCE



Interfimo, organisme financier à la disposition des professionnels libéraux et créé par certaines de leurs organisations dont l'UNSAFA, a fêté le 9 novembre 2005, ses 35 ans de partenariat, d'existence et d'innovation au service des entreprises libérales.

En présence de Renaud Dutreil, ministre des PME, du Commerce, de l'Artisanat et des Professions Libérales, plus de 300 représentants des ordres et syndicats professionnels et les principaux partenaires des professionnels libéraux dont les hauts responsables du Crédit Agricole et de LCL-Le Crédit Lyonnais ont participé à cette cérémonie.

LE GRAND PRIX DE L'URBANISME 2005 À BERNARD REICHEN

Un jury international, réuni à l'initiative de Dominique Perben, ministre des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer, et présidé par François Delarue, directeur général de l'Urbanisme, de l'Habitat, de la Construction, a décerné, le 1^{er} juillet dernier, le Grand Prix de l'Urbanisme 2005 à Bernard Reichen.

EXTRAITS DE L'INTERVENTION DE FRANÇOIS PÉLEGRIN, PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ORIENTATION STRATÉGIQUE CONSTRUCTION À L'AFNOR LE 3/11/05



C'est bien connu : les architectes ne sont pas les plus fervents partisans de la normalisation qu'ils jugent par trop foisonnante et pas toujours cohérente.

J'ai néanmoins accepté cette présidence car nous sommes conscients de l'intérêt de pouvoir disposer d'un minimum de règles communes

permettant à l'ensemble des acteurs de la construction de remplir correctement leurs missions, dont l'impact sur la qualité du cadre de vie est déterminant.

Aussi, je souhaite que notre comité s'attache à promouvoir une approche sociétale et environnementale de la norme en se méfiant de l'approche "marchande" ; nous devons également nous préoccuper de la cohérence des différentes normes et de leur pertinence.

Notre finalité n'est pas de "produire" de la norme pour la norme mais des outils permettant aux acteurs majeurs (maîtrise d'ouvrage, concepteurs, entreprises et industriels) de disposer de référentiels efficaces dans le double intérêt des utilisateurs et de la société.

FRANÇOIS PÉLEGRIN S'ADRESSE À THIERRY BRETON LORS DE L'INSTALLATION DE L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE DE L'ACHAT PUBLIC, LE 14/11/2005

"Monsieur le ministre, chacun sait le retard pris par la France en matière de développement durable et les pratiques de l'achat public n'y sont pas étrangères.

Il est donc urgent de revoir les règles et habitudes des acheteurs publics pour que ces derniers raisonnent en coût global. Ils doivent être responsabilisés sur les graves conséquences de leur décision en matière de programmation, conception ou budget travaux. La moindre insuffisance sur l'un de ces trois postes ne manquera pas en effet d'engendrer sur toute la durée de vie du bâtiment (plusieurs décennies) de lourdes dépenses d'exploitation et de maintenance sans parler des dégâts environnementaux et des coûts indirects liés au mal vivre." Réponse du ministre : "Vous avez raison, ce problème est identifié et il sera pris en compte".

LES VŒUX DE L'UNSAFA

L'UNSAFA, son président Michel Roulleau et le bureau national vous présentent **leurs meilleurs vœux pour l'année 2006** et vous convient à cette occasion à un pot de l'amitié le **20 janvier 2006** au siège de l'UNSAFA. (26, boulevard Raspail - 75007 Paris)

Les mauvais choix français

Ou pourquoi faire simple, si on peut faire compliqué

La réalisation d'un ouvrage de bâtiment ou de travaux publics nécessite principalement quatre acteurs :

- Le maître d'ouvrage qui programme, commande et finance ;
- Le maître d'œuvre qui conçoit l'ouvrage conformément aux objectifs et moyens de son client et qui assiste celui-ci pour passer les marchés avec les entreprises et guider celles-ci pendant l'exécution ;
- L'entrepreneur qui mobilise ses capacités intellectuelles et matérielles pour réaliser les travaux dans le respect du marché conclu ;
- Les industriels qui, avec les inventeurs de leur choix, créent et fabriquent les outils et les matériaux utiles aux réalisations.

La présente étude vise uniquement les trois premiers nommés¹.

Les objectifs et les contraintes toujours plus nombreux et diversifiés imposés pour la création de notre cadre de vie ont fait que, depuis plus d'un demi-siècle, la "construction" s'est incroyablement complexifiée : cette évolution nous permet de produire des ouvrages de plus en plus performants dans tous les domaines, y compris aujourd'hui dans le respect de notre environnement.

Du fait de cette complexification, **le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre et l'entrepreneur doivent mettre en place les**

nécessaires, tout autre intervenant interfère dans le processus, complique la coordination des acteurs et renchérit l'opération.

Car force est de constater que le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre et les entreprises demeurent inéluctablement les seuls "producteurs" de l'ouvrage.

La plupart des pays développés s'en tiennent à cette répartition des rôles majeurs

plus d'études, plus de calculs et plus de compétences. Malheureux pays qui a imposé pendant vingt-cinq ans un système archaïque de rémunération de la maîtrise d'œuvre (honoraires uniformément bloqués à 4 % du montant des travaux, quelle que soit la complexité de l'opération³).

Certes, il ne s'agissait que des marchés publics : mais, au début des années cinquante, la commande publique représentait la majeure partie de la commande d'ouvrages de bâtiment et de travaux publics, et de plus, les procédures publiques servaient fréquemment d'exemple pour les maîtres d'ouvrage privés.

Alors que les architectes s'efforçaient de gonfler leurs équipes avec des ingénieurs susceptibles d'effectuer les calculs et d'établir les documents d'exécution ou d'aider les entreprises à le faire, ils en ont été freinés financièrement par le stupide blocage des honoraires évoqués ci-dessus : les défauts de construction apparus ont suscité une juste inquiétude : vous pensez que l'administration a tout de suite vu où était l'erreur ? Pas du tout ; en réponse, l'État a inventé la participation des bureaux de contrôle aux opérations de bâtiment.

Ainsi, plutôt que de donner les moyens de "bien faire" aux "producteurs", on a privé les maîtres d'œuvre de ces

La France est sans doute le seul pays à avoir organisé administrativement la désorganisation d'une profession.

organisations appropriées à leurs fonctions qui sont de plus en plus complètes et difficiles ; ils peuvent se faire seconder par qui leur paraîtra utile à la maîtrise de leur rôle et de leurs responsabilités². Mais, à partir du moment où chacun d'eux a réuni dans son équipe les compétences

pour la création de leur cadre de vie. C'est pourquoi il existe à l'étranger des maîtres d'ouvrage puissants et des cabinets d'architectes hyperstructurés réunissant l'essentiel des compétences utiles à l'exercice plein et entier de leurs activités.

Hélas, depuis plus d'un demi-siècle, l'État français et son administration imposent un tout autre scénario.

À l'égard des maîtres d'œuvre Les maîtres d'œuvre ont été les premiers touchés par les mauvais choix des Pouvoirs publics.

La première action maléfique de l'État a été, lorsque les barèmes existaient, de s'opposer systématiquement à l'ajustement des rémunérations au fur et à mesure que les missions demandaient

1] Parce qu'ils ont su garder la maîtrise de leurs outils d'études et de production, les industriels paraissent moins gênés que les trois premiers acteurs nommés, par la prolifération d'autres intervenants de toutes catégories ; ceci ne veut pas dire que les industriels ne sont pas conduits à effectuer des recherches de plus en plus complexes en vue de respecter des obligations diverses et ne sont pas ensuite soumis à des contrôles variés.

2] Pour exemples : le maître d'ouvrage peut faire appel à un programmiste, l'entreprise peut faire planter l'ouvrage par un géomètre, le maître d'œuvre peut associer à son équipe le géologue ou le coloriste qui lui manque, etc.

3] Décret 49-165 du 7 février 1949 applicable jusqu'au 1^{er} janvier 1974, date de mise en œuvre des dispositions du décret 73-207 du 28 février 1973

Conclusion

Il est toujours temps de réformer de mauvaises pratiques, même si elles ont été initiées il y a plus d'un demi-siècle.

En ce qui concerne les architectes, la loi les autorise à créer des sociétés d'architecture avec des ingénieurs, des bureaux d'études et tous autres professionnels, même lorsque ceux-ci sont constitués en sociétés (voir note 6).

Quant à cette prolifération d'acteurs extérieurs, les professionnels de la

maîtrise d'œuvre la dénoncent unanimement, car elle brouille les responsabilités¹⁰ et conduit inévitablement à un raisonnement absurde des honoraires de maîtrise d'œuvre et du prix des travaux, alors que ce sont les maîtres d'œuvre et les entrepreneurs auxquels il faudrait allouer l'essentiel des moyens.

10] Sauf pour les juges qui, bien évidemment, ne manqueront jamais d'aller chercher la responsabilité des maîtres d'œuvre et des entrepreneurs.

Comment les Pouvoirs publics osent-ils brandir l'objectif du développement durable et du coût global sans engager cette réforme tendant à rendre aux "producteurs des ouvrages", les ressources nécessaires pour bien concevoir et bien construire ?

Espérons que nos ministres et leurs administrations entendront ce message. ●

Gilbert Ramus

Encore un nouveau code des marchés publics

Contrairement aux proclamations, le Gouvernement veut permettre aux maîtres d'ouvrage publics de "maltraiter" les petites entreprises.

En juillet puis en décembre 2005, la Commission juridique de l'UNSAFA a fait part de ses observations sur les projets de nouveau code des marchés publics pour 2006. Cette version du code nous délivre une double leçon, l'une européenne, l'autre purement française.

Du côté de Bruxelles, on constate que les commissaires européens sont obstinés dans leur refus d'admettre que la spécificité de certaines prestations justifient des procédures appropriées ; de ce fait, ils imposent des dispositifs de concurrence universels qui ne sauraient toujours conduire au bon usage des deniers publics¹. Ils poursuivent ainsi leur œuvre de démantèlement des procédures qui avaient donné satisfaction dans notre pays. Néanmoins, l'État français tente parfois de faire mieux que les directives : le mot de "culture" semble honni à Bruxelles :

nous le relevons dans *Passion architecture n°14*² et nous en avons fait l'observation à Bercy.

Le Ministre nous a sans doute entendus, car dans l'article 53 du projet de CMP, vous trouverez, parmi la pluralité de critères pour l'attribution des marchés **"la valeur culturelle de l'offre"**.

Dans ce même article, le terme **"coût global d'utilisation"** apparaît pour la première fois, comme une prise en considération timide des discours répétés depuis des années par François Pélegrin sur le "coût global".

Du côté français, la situation s'aggrave, car l'idée qu'il faut libérer les maîtres d'ouvrage de tout carcan en dessous des seuils (procédures adaptées), livre les candidats pour un marché public à tous les abus, et nous avons déjà la preuve que par incompetence, mais aussi en croyant "bien faire", certains maîtres d'ouvrage lancent des consultations scandaleuses par le déséquilibre des droits et obligations entre eux et les candidats potentiels et par l'importance de leurs exigences.

Si Bercy ne revoit pas sa copie, nous serons en 2006 dans la situation paradoxale suivante :

• **au stade de la sélection des candidatures**, un maître d'ouvrage pourrait exiger des documents, voire des prestations qu'il n'aurait pas le droit de demander

pour des marchés plus importants, car l'article 45 fixe des limites pour ces derniers ;

• **pour la passation même des marchés de maîtrise d'œuvre**, le maître de l'ouvrage pourrait exiger des concurrents n'importe quelle prestation, sans être pour autant tenu au respect des règles fixées par les articles 70 et 74 du CMP pour l'organisation des concours (jury, indemnisation des concurrents, etc) : pourquoi ne demanderait-il pas à tous les candidats une prestation importante, tel un avant-projet, s'il n'est pas tenu de le payer !

Il y a là une iniquité flagrante au détriment des PME, notamment des petites structures d'architecture (qui sont celles briguant le plus souvent des marchés en dessous des seuils), par rapport aux cabinets plus importants généralement sélectionnés pour les grandes opérations à l'occasion desquelles les modalités du concours seront respectées.

Le Gouvernement, qui prétend favoriser les petites entreprises **se contredirait en laissant les pouvoirs adjudicateurs totalement libres** d'imposer à ces entreprises des exigences et des risques très supérieurs à ceux qu'ils peuvent imposer aux grandes entreprises.

Pour rétablir une égalité de traitement des entreprises, quel que soit le montant des marchés à passer, **l'UNSAFA a demandé que l'essentiel des principes du CMP soit respecté dans les procédures adaptées**, notamment ceux des articles 45, 49, 70 et 74.

À suivre en janvier 2006. ●

[1] Bien que la directive 2004-18 autorise la procédure négociée pour les prestations de maîtrise d'œuvre comportant de la conception, elle n'exclut pas pour autant l'appel d'offres, qui aboutit pourtant à faire le choix du maître d'œuvre qui consacrera le moins de temps à l'optimisation des qualités du futur ouvrage, probablement avec les acteurs les moins chers (peut-être les moins qualifiés ?).

[2] *Passion-architecture n°14*, page 6 : "On aurait pu rêver que pour les prestations d'architecture, on privilégie l'offre culturellement et économiquement la plus avantageuse" ? Mais non, pas de ça en Europe"

Maison à 100 000 euros

L'UNSFA signe la charte

Quand Jean-Louis Borloo a demandé à l'Union nationale des syndicats français d'architectes de participer à la rédaction d'une charte présentant les objectifs et les conditions de réalisation de maisons à 100 000 euros à destination des ménages disposant de ressources limitées, François Pélegrin ne pouvait déclarer que l'UNSFA se désintéressait de toute action en faveur de l'accession sociale à la propriété.

Toutefois, au cours de diverses interventions, l'UNSFA a mis en garde le Ministre contre les risques - d'extension mal maîtrisée des périmètres constructibles, - de mitage des territoires - d'utilisation de parcelles délaissées, - et de surcoûts pour les ménages en cas d'éloignement des équipements, des services et des commerces. Vous avez lu dans *Passion Architecture* n°13 l'éditorial de François Pélegrin et le billet d'humeur de François Avérous sur ce thème, puis l'article de Michel Rouleau dans PA n°14 (page 7).

À la suite des multiples corrections apportées aux documents initiaux, la charte que le Ministre a proposé à quelques acteurs essentiels du monde de la construction de signer¹ est apparue valable pour deux raisons :

- Les dispositifs proposés accordent à l'accédant potentiel des conditions financières

exceptionnellement avantageuses, cumulables pour partie : - subvention ANRU, - taux réduit de TVA, - prêt à 0%, - prêt à l'accession sociale (PAS) ou prêt social de location accession (PSLA), - remboursement différé, - exonération de taxe foncière, - garantie en cas d'accident de la vie.

- La qualité architecturale, la localisation des constructions et leur intégration dans le tissu urbain sont désormais des facteurs importants de sélection des opérations pouvant bénéficier du dispositif².

1) Entre autres signataires de la charte : l'Union Sociale pour l'Habitat, l'ANRU, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie, QUALITEL, et les premières collectivités territoriales susceptibles de mettre en œuvre les dispositifs.

2) *"Le comité d'engagement de l'Agence apprécie la localisation des opérations subventionnées : privilégiée en cœur de quartier, elle doit avoir un impact notable sur la diversification du logement sur le quartier."*

L'UNSFA, qui se positionne de façon déterminée "aux côtés du citoyen", se serait contredite en rejetant globalement des dispositifs particulièrement généreux en faveur de familles aux ressources limitées. C'est pourquoi Michel Rouleau, nouveau président de l'UNSFA, a signé le 9 novembre 2005 la charte de la "MAISON AUJOURD'HUI POUR 100 000 EUROS".

Il appartient maintenant aux architectes sollicités soit en tant que conseils, soit en tant que maîtres d'œuvre, de veiller au choix judicieux des terrains d'accueil et à la qualité globale des opérations et des constructions elles-mêmes.

Les syndiqués UNSFA doivent aussi rappeler aux maires des communes intéressées que ceux-ci sont les garants des qualités urbaines et architecturales des opérations qu'ils autoriseront. ■

Quelques extraits de la lettre de Jean-Louis Borloo à Michel Rouleau

Monsieur le Président,
Devenir propriétaire d'un logement est un souhait partagé par la plupart de nos concitoyens. Beaucoup d'entre eux éprouvent des difficultés à y parvenir, notamment en raison de l'augmentation du prix des terrains.

À travers les programmes de maisons à 100 000 euros, je souhaite mobiliser l'ensemble des acteurs, professionnels et élus locaux, pour dépasser ces contraintes et aider nos concitoyens de ressources modestes à accéder à la propriété d'un logement de qualité. [...]

Comme vous l'avez souligné, beaucoup d'initiatives ont déjà été prises en ce sens, par les professionnels notamment. La charte et le mode d'emploi de la maison à 100 000 euros s'appuient sur ces bonnes pratiques, tout

en apportant des innovations juridiques et financières.

Je souhaite insister sur les exigences de qualité que devront respecter les maisons à 100 000 euros. J'ai choisi de mettre l'accent sur la performance énergétique de ces logements, non seulement pour inscrire les programmes dans une démarche de préservation de l'environnement mais également pour favoriser les économies d'énergie pour les ménages.

Je suis particulièrement sensible à la démarche commune entreprise par l'UNSFA et la CAPEB pour réaliser des maisons répondant à la marque "NF maison individuelle - qualité environnementale".

Vous avez également attiré mon attention sur la qualité architecturale et urbaine des

maisons à 100 000 euros. Je partage votre analyse quant à l'importance que revêtent ces deux éléments dans la qualité générale des programmes. La rédaction de la charte a été complétée de façon à mettre en exergue auprès des collectivités, la nécessité que les maisons à 100 000 euros s'intègrent harmonieusement dans le tissu urbain, tant par leur architecture que par leur implantation. [...]

Je tiens à vous remercier pour l'implication de l'UNSFA dans ce projet et pour la qualité du travail qui a été mené. [...]

J'invite donc l'UNSFA à adhérer à cette charte. ■

Jean-Louis Borloo

36^e congrès national de l'UNSAFA

6, 7 et 8 octobre 2005



Le choix du lieu, pour tenir un congrès, n'est jamais innocent. Pour un congrès électif, le choix de Paris et du Cirque d'hiver a force de symbole : force centrifuge de l'événement, architecture et mémoire rassemblant les générations sous un chapiteau, magie chargée d'émotion.

Les organisateurs du Syndicat de Paris et d'Île-de-France, reconnaissables à leurs tenues, ont fait un travail remarquable et je tiens à les en remercier ; particulièrement Martine Dousset, Philippe Gallois et toute l'équipe parisienne.

La qualité des interventions des personnalités invitées aux deux tables rondes, portant sur le thème de la cohésion sociale et de l'architecture, a été très appréciée. Je tiens à remercier Anne Hidalgo, 1^{re} Adjointe au Maire de Paris ; Marie-Noëlle Lienemann, Présidente de la Fédération Nationale des Sociétés Coopératives HLM ; Vincent Héblé, Président du Conseil Général de Seine et Marne ; Pierre Albertini, député Maire de Rouen et Président du PUCA ; Yves Dauge,

sénateur ; Alain Maugard, Président du CSTB ; Bernard Roth, Président d'AMO ; Roland Castro, architecte ; Michèle Attard du Conseil économique et sociale ; Brigitte Brogat de l'USH ; Christophe Robert, et bien entendu François Pélegrin. Je salue tout particulièrement la participation de notre ministre de la Culture et de la Communication, Renaud Donnedieu de Vabres qui nous a rejoint le samedi matin lors de la remise du Prix du Projet Citoyen et qui s'est exprimé sur la réforme de l'enseignement.

Michel Roulleau
Président de l'UNSAFA



Résumé des propos de François Pélegrin à l'adresse du Ministre des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer, représenté par Monsieur Delarue, Directeur de la DGUHC.

Après avoir rappelé qu'en choisissant en janvier 2005 pour thème de ce 36^e congrès "Cohésion sociale et architecture", l'UNSAFA ne pensait pas être à ce point en phase avec l'actualité sociale du pays, François Pélegrin énonce les attentes des architectes vis-à-vis du Ministère.

1/ L'État doit simplifier, clarifier et faciliter l'accès à la réglementation

Il existe tout un fatras de règlements complexes et pas toujours très cohérents. La France sous la pression de son appareil administratif s'est laissée engluer dans des procédures pesantes

qui font de l'acte de bâtir un véritable chemin de croix qui ralentit le rythme de production et favorise la spéculation foncière.

L'État ne peut se contenter d'édicter les règles, il doit vérifier, en concertation avec les professionnels, leur cohérence, et leur pertinence.



Nous réclamons la gratuité d'accès aux normes et règlements ; d'autant qu'au siècle d'internet, la diffusion ne coûte plus rien.

2/ L'État ne doit pas complexifier le jeu des acteurs

À chaque réglementation, on laisse un nouveau métier s'inventer. Sur les petits chantiers, il y a souvent plus de "cols blancs" spécialistes de tous poils : contrôleur, CSPS, qualificateur, expert HQE (trop souvent autoproclamés) etc.

Les maîtres d'ouvrages souffrent de plus en plus du nombre croissant d'intervenants et pour la maîtrise d'œuvre la synthèse est de plus en plus difficile à exercer.

Nous demandons que l'État cesse de confisquer à la maîtrise d'œuvre des pans entiers de "savoir" en les éparpillant sur divers "spécialistes".

3/ L'État doit donner l'exemple en matière de développement durable appliqué au cadre bâti.

En matière d'achat public, l'État doit systématiser le raisonnement en coût global en modernisant ses pratiques comptables de même que celles des collectivités territoriales.

L'État doit susciter des réflexions et développer des formations sur des sujets dont l'importance semble lui avoir échappé : densité, mixité sociale et fonctionnelle.

En matière de logements, toute une pédagogie reste à dispenser sur le "COÛT GLOBAL DES FORMES URBAINES".

L'État et les collectivités territoriales doivent adopter des mesures financières incitatives pour encourager les maîtres d'ouvrage à programmer, concevoir, construire et gérer des projets à haute qualité environnementale.



Bien investir en amont est le seul véritable moyen de faire des économies à long terme.

▲ François Pélegrin, nouveau président du Conseil National de la Construction.

Les tables rondes "Architecture et Cohésion sociale"

En choisissant ce thème pour son 36^e congrès, l'UNSA était vraiment au cœur de l'actualité comme l'ont prouvé ensuite les événements qui ont secoué début novembre, diverses cités de France.

Les débats se sont déroulés en deux temps : le matin, il s'agissait de faire le constat global du mal de vivre des grands ensembles qui ne sont plus adaptés de nos jours aux besoins et exigences des habitants actuels et l'après-midi, de faire des propositions concrètes.

Ces deux tables rondes furent donc l'occasion de mobiliser élus, maîtres d'ouvrage, architectes, urbanistes et sociologues pour réfléchir notamment sur la place du logement social dans le développement des villes, d'autant que le gouvernement s'est fixé un ambitieux objectif de construire près de 500 000 HLM en cinq ans.

"Cherté" du foncier en ville

Sur le même sujet, les maires de France réunis également en congrès à Paris (fin novembre), ont débattu de l'application de la loi SRU qui fixe à 20 % le taux de logement social par commune d'une certaine importance. Un constat semblable : la "cherté du foncier en ville" les rejette en périphérie des agglomérations, ce qui rend difficile voire improbable à la fois la mixité sociale et la mixité fonctionnelle ; les services publics, de commerce et d'équipements s'implantant principalement en centre urbain.

Michelle Attar, membre du conseil économique et social résumait les trois principales qualités d'un logement : "sa localisation, sa localisation et sa localisation."

Il est vrai que tant que les responsables politiques et économiques continueront à raisonner à court terme et en coût de

construction au lieu d'appliquer "le coût global", la situation risque peu d'évoluer or, il est plus que temps de prendre en compte le coût exorbitant du mal vivre que génèrent les logements mal desservis et éloignés des équipements.

Selon Anne Hidalgo, 1^{ère} adjointe au maire de Paris : "une solution est de rendre obligatoire un quota de 25 % d'HLM pour chaque nouvelle opération de logements."

Marie-Noëlle Lienemann, présidente de la Fédération nationale des sociétés coopératives d'HLM insiste sur la qualité architecturale des logements : "Nous pouvons faire de la densité non-concentrationnaire à condition de lutter efficacement contre le bruit de voisinage."

Sa priorité reste toutefois la localisation : il faut d'abord investir dans un site bien



5^e Prix du Projet Citoyen

Cohésion sociale... architecture... citoyenneté...

Peut-on entretenir, maintenir, enrichir, développer la qualité, la cohésion des liens entre les hommes sans un minimum de citoyenneté ?

C'est cette pratique exigeante et innovante que les architectes de l'UNSA ont décidé de récompenser dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, de l'aménagement et du paysage, en créant en 2001 le Prix du Projet Citoyen.

Chacun des projets récompensés, porté par des maîtres d'ouvrages ouverts et exigeants, des architectes imaginatifs et attentifs, des maîtres d'usage impliqués, a démontré que quelle que soit la situation - village ou milieu urbain, bâtiment, d'aménagement ou projet de ville, bâtiment protégé au titre des Monuments Historiques ou non, grands ou petits, maîtres d'ouvrages publics ou privés - il est possible que le projet devienne un lieu de débat, d'échanges, de rencontres, eux-mêmes facteurs de cohésion et de réussite.

Le message des architectes est clair : le temps du projet doit aussi être celui d'un partage, d'une fête, tournés vers l'avenir. Le temps du projet ne doit pas être réduit à des affrontements stériles. C'est à ce

Le ministre de la Culture, Renaud Donnedieu de Vabres, remet le 5^e Prix du Projet Citoyen à Jean-Marie Hennin



prix aussi que l'on pourra enfin réduire le coût du mal-vivre en France.

Ce 5^e Prix du Projet Citoyen, décerné par l'UNSA, a été remis par le ministre de la Culture, Renaud Donnedieu de Vabres.

Le lauréat du 5^e Prix du Projet Citoyen : une démarche participative exemplaire 13^e arrondissement de la Ville de Paris - Accompagnement des "maîtres d'usage" par l'agence d'architecture Normier-Hennin, Jean-Marie Hennin Architecte, et les maîtres d'usage réunis dans "l'Atelier 13".

Jean-Marie Hennin, pour l'agence Normier-Hennin, apporte une contribution audacieuse, imaginative, innovante, qui peut constituer un nouveau métier de l'architecte, tout en restant au cœur des problématiques de sa profession.

Son idée, et les méthodologies qu'il a mises au point, partent du principe que la ville doit être "coproduite" de façon "multilatérale" - et non produite "unilatéralement".

Sa conviction provient de son insatisfaction d'architecte concepteur : dans les programmes remis par les maîtres d'ouvrage à l'équipe de maîtrise d'œuvre : il y manque souvent l'essentiel. Cet "essentiel" qui n'est pas dit... car ceux qui doivent le dire ne sont pas là : ils ne sont



▲ L'architecte Jean-Marie Hennin en compagnie des "maîtres d'usage" réunis dans "l'Atelier 13".

pas acteurs. Et quand ils seraient présents, ils ne parviennent pas à exprimer - soit qu'on les en empêche (c'est alors le risque du conflit ouvert ou du refoulement dévastateur en termes de cohésion sociale), soit qu'ils n'ont pas les moyens de se faire comprendre.

Et, les architectes le savent, si la connaissance du sujet par l'analyse initiale est incomplète, c'est alors toute la problématique du projet qui sera fondée sur du sable... Ceci est néfaste pour une œuvre durable, et plus encore pour le maître d'ouvrage.

C'est pourquoi l'architecte Jean-Marie Hennin a décidé de contribuer à faire émerger la parole des maîtres d'usage, en intervenant comme une sorte de médiateur. Mais, comme il le dit si bien, "*vox populi n'est pas vox dei*". Car le but est bien de "construire une parole argumentée, cohérente, crédible et respectée des autres acteurs".

C'est sur ces bases méthodologiques que son action auprès des habitants a permis d'obtenir une vraie participation, reconnue et respectée par la Ville de Paris, sur quatre grands projets dans le 13^e arrondissement de Paris.





OPERATEUR DE GAZ PROPANE EN RÉSEAU
SOLUTION BI ÉNERGIE : PROPANE + SOLAIRE

Pierre Guarné
E-mail : pguerne@primagaz.fr
Tél. : 01 58 61 52 06



PRODUITS SANITAIRES

Christophe Fauconnel
E-mail : fauconnelchris@wanadoo.fr
Tél. : 06 74 04 10 25



MENUISERIES ALU/PVC, FAÇADES, VERRIÈRES,
PANNÉAUX SOLAIRES, BRISE-SOLEIL, STORES
D'OCCULTATION EXTÉRIEURS

Frédéric Motte
E-mail : rmotte@schueco.com
Port. : 06 75 48 47 58



ÉTANCHÉITÉ COUVERTURE, INSONORISATION
DES SOLS

Jean-Michel Bu
E-mail : jmbu@icopal.com
Tél. : 01 40 96 36 46
Port. : 06 07 80 69 48



REVÊTEMENTS DE SOLS - SOUPLES - PVC -
LINOLÉUM - TEXTILE

Marie-Claude Busson
E-mail : marie-claude.busson@tarkett.com
Tél. : 01 41 20 42 38



TUILES ET BARDAGES, ENVIRONNEMENT
DÉCORATION, PRODUITS DE GROS ŒUVRE

Lionel Garcia
Port. : 05 34 36 21 00
E-mail : lionel.garcia@terreal.com



CONCEPTION, FABRICATION ET DISTRIBUTION DE
FENÊTRES DE TOIT ET ÉQUIPEMENTS ASSOCIÉS

M. François Ternin
Tél. : 0 811 02 01 01
site : www.VELUX.fr



FABRICATION DE PRODUITS CÉRAMIQUE
SANITAIRES, SALLES DE BAINS ET CUISINES

Philippe Julin
E-mail : julin.philippe@villeroy-boch.com
Port. : 06 09 38 56 80



MORTIERS INDUSTRIELS

Christian Gérard-Pigeaud
E-mail : christian.gerard-pigeaud@weber-broutin.fr
Tél. : 01 60 62 13 51

TUILES ET BARDAGES,
ENVIRONNEMENT
DÉCORATION, PRODUITS
DE GROS ŒUVRE



Philippe Antolin
INGÉNIEUR D'AFFAIRES

Port. : 06 07 02 41 75
E-mail : philippe.antolin@terreal.com



Piterak Modénature Terreal :
formes bombée et triangulaire

RYTHME ET VOLUME POUR LA FAÇADE AVEC LE NOUVEAU PITERAK MODÉNATURE DE TERREAL

Toujours à l'écoute des attentes de professionnels, Terreal révolutionne le marché de la façade en terre cuite avec la nouvelle gamme Piterak Modénature. Cette évolution du bardage terre cuite Piterak permet de souligner la profondeur et le relief des façades par deux formes innovantes : bombé ou triangulaire (voir photo).

Cette nouveauté lancée commercialement à Batimat 2005 joue un rôle essentiel dans l'esthétisme des façades, permettant aux professionnels de personnaliser leurs projets architecturaux. Les architectes

et maîtres d'ouvrages trouveront à travers cette solution le charme des jeux de lumière et d'ombres, grâce à la continuité de ce motif sur toute la dimension du produit.

Pour plus de renseignements sur ce produit, n'hésitez pas à contacter le service technique façade au 05 34 36 21 00.

MORTIERS INDUSTRIELS



Christian Gérard-Pigeaud
DIRECTEUR DE MARCHÉ

Tél. : 01 60 62 13 51
Fax : 01 64 05 47 50
E-mail : christian.gerard-pigeaud@weber-broutin.fr
Site internet : www.weber-broutin.fr



LA SOLUTION ENVIRONNEMENTALE DES ENDUITS MONOCOUCHEs PROJETÉS

weber.lite HR est le premier enduit de façade conçu pour des préoccupations de qualité environnementale. Par rapport aux enduits monocouches "classiques" et sans changement des épaisseurs d'application, il utilise moitié moins de produit au m² de façade à enduire (seulement 15 kg). Il bénéficie aussi d'une excellente dureté (classement R4) et d'une protection intégrée contre les salissures (mousses, lichens)

pour mieux répondre à ces 5 objectifs :

1. Préserver les ressources naturelles
2. Réduire les pollutions et les déchets
3. Préserver la santé
4. Réduire la maintenance des bâtiments
5. S'intégrer aux paysages

Il est destiné à couvrir les supports en béton, parpaings et briques et tout spécialement, les blocs de briques calibrées type monomur (classés support A).
Demander la brochure spécialisée sur le site [weber-broutin.fr](http://www.weber-broutin.fr)

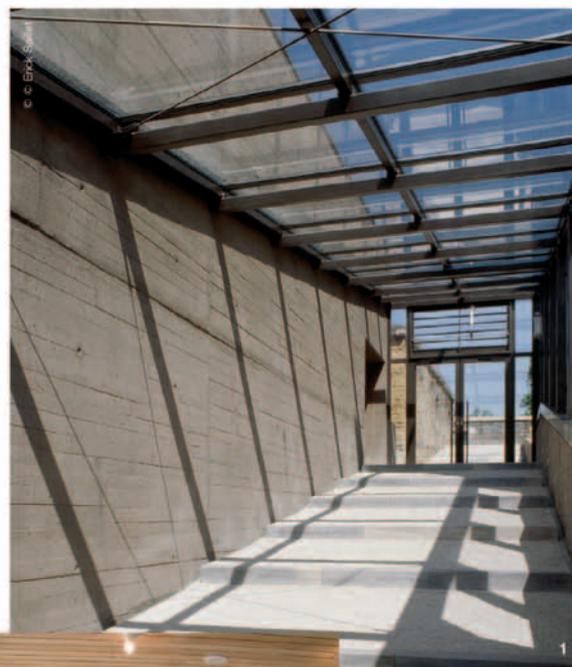
Alex Madignier
et Xavier Maucourt
Architectes Associés
– Lyon (69)

Pierre Vurpas & Associés,
Architectes – Lyon (69)

Pierre Vurpas, Daniel Briet, Brigitte Scharff,
Philippe Beaujon



1



2

1) et 2) Centre
nautique
de Decines (69)
3) Extension
du terminal 2
de l'aéroport Lyon
Saint Exupéry -
"la jetée"



3

1) Fort Saint Jean à Lyon -
École des contrôleurs
du Trésor : pas d'âne accueil
2) Collège Gilbert Dru à Lyon :
la salle polyvalente rue
Jean Renoir
3) Éducation et joie - centre
d'accueil pour enfants handicapés,
Vernaion (69) : le hall d'entrée



3



2



1

Redescendons sur terre !

L'accord formation

Quelles nouvelles? "Tout va très bien, Madame la Marquise, tout va très bien, tout va très bien...".

Échanges surréalistes à l'occasion de la dernière Commission Paritaire Nationale de la Négociation Collective de l'année, quand arrive le point du suivi de l'accord relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie au sein des entreprises d'architecture. Commentaire laconique de nos partenaires sociaux : "tout va très bien".

Pourtant, il faut que l'on vous le dise, On déplore un tout petit rien :

Un incident, une bêtise, depuis le début de l'été 2005, des centaines d'étudiants en fin de parcours scolaire et demandeurs d'emploi s'inscrivant dans un projet professionnel dans notre secteur en quête d'un organisme de formation et d'une entreprise d'accueil se retrouvent dans le même désœuvrement. Nous avons reçu une multitude d'appels et de courriers dans le même sens.

"Suite à l'accord de branche, je suis devant un refus. Je me retrouve au chômage et complètement au dépourvu"
Angélique

"Nous sommes dans une situation d'attente très inconfortable. En effet, mon fils Maxime se trouve au chômage et en rupture scolaire car il n'a pas pu signer son contrat de professionnalisation avec l'architecte qui souhaite l'embaucher." Véronique

La branche des Entreprises d'architecture souffre pourtant d'un déficit de départs en formation depuis des années et dispose d'un budget considérable dans ce domaine. C'est pourquoi, en paraphant l'accord du 20 janvier 2005¹, les partenaires sociaux s'étaient fixés pour objectif "l'accroissement de l'accès des salariés à la formation professionnelle continue". Mais les dispositions de cet accord, sur lesquelles l'UNSFA avait

émis de nombreuses réserves, ont été insuffisamment étudiées et les possibilités qui nous étaient offertes d'en corriger les effets néfastes rejetées, jusqu'à présent, par les autres organisations syndicales.

Le contrat de professionnalisation est pourtant un contrat de formation par

La formation par alternance est également une façon de contourner la fameuse première expérience exigée par les recruteurs.

La France connaît aujourd'hui un taux de chômage de près de 10 %, où les jeunes sans qualification reconnue sont les plus touchés. Priver d'une chance d'emploi les jeunes paraît désastreux. La demande exprimée par la profession était de 400 contrats annuels. Encourageons-la afin qu'elle se développe.

Les besoins en matière de formation professionnelle devraient s'accroître de façon significative avec le renouvellement générationnel et le nouveau contexte créé par la loi sur la formation professionnelle du 4 mai 2004. La branche a besoin de conserver tout ses fonds disponibles pour y faire face.

La France se situe au cinquième rang européen pour la

formation continue de ses salariés. Les nouvelles règles sur la formation continue devraient permettre aux entreprises françaises de rejoindre le niveau des meilleurs élèves du Vieux Continent en la matière, en particulier si la question de la durée du temps de travail est revue en parallèle. Elle est souvent le premier frein en France à la possibilité de partir en formation.



alternance et non une préembauche à durée indéterminée dans lequel seule la rémunération aurait de l'importance. Il répond aux deux priorités des jeunes et des entreprises.

Dans un pays où 37 % d'une génération se présentent aux employeurs dépourvus d'une formation reconnue, il offre une chance inespérée d'obtenir une qualification.

¹ du 20 janvier 2005 étendu par arrêté du 28 juin 2005

"a" comme architecte
Textes et illustrations de Nicolas Depoutot



Ce livre en forme d'abécédaire explique la profession d'architecte à tous ceux qui veulent en savoir plus sur cette profession. Accessible à tous, il aborde en 26 lettres et autant d'illustrations toutes les questions habituelles relatives à la profession d'architecte. Son auteur et illustrateur, Nicolas Depoutot, est un architecte qui entend démontrer "qu'un petit dessin vaut mieux qu'un long discours".

Le livre est en vente en librairie ou à commander sur www.nicolasdepoutot.com

ibatiment : le guide 2006
Édité par la société IProfessionnel

L'informatique offre le support pour structurer les échanges entre les différents acteurs d'un même chantier concernés par l'ensemble des phases d'un même projet. Cette seconde édition, gratuite, offre une "méthode linguistique" pour comprendre et parler de "ibatiment" (informatique et bâtiment).

Plus d'informations sur www.ibatiment.com



Palmarès des trophées internet de la construction 2005

Siège du Groupe SMABTP, mercredi 28 septembre 2005

Les 4^e Trophées Internet de la Construction ont été remis par le Groupe SMABTP et Batiactu. Près de deux cents dossiers ont été évalués par le jury pour déterminer les vainqueurs de chacune des catégories présentées. Le Grand Prix du Jury a été décerné à la société Delabie, fabricant de robinetterie, pour son site www.delabie.fr.

En savoir plus : www.batiactu.com

◀ François Delabie, responsable marketing de la société Delabie

La qualité dans le logement neuf : diagnostic et propositions

FNSCHLM et UNSFA (Éditeur : ARECOOP)

La Fédération Nationale des Sociétés Coopératives d'HLM et l'Unfsa publient un ouvrage-manifeste sur la prise en compte de la qualité dans la production de logements neufs. Ce regard croisé est source de nombreuses propositions pour faire progresser une vision extensive de la qualité, en proposant des logements de qualité, financièrement abordables et dans un cadre de vie toujours plus soigné.

Pour obtenir cet ouvrage : www.hlm.coop ou www.unsfa.com



Béton[s] le Magazine : premières fondations

Bimestriel, numéro 1, novembre/décembre



Le premier numéro de Béton[s] le Magazine est sorti fin octobre. Sept grandes thématiques sont abordées : matériaux, matériels, marché, métiers, architecture, techniques et recherche. La newsletter iBéton[s] complète le magazine en faisant le point sur l'actualité économique et sur les nouveautés matériels/matériaux. Ce magazine est imprimé et diffusé à 7 000 exemplaires, uniquement par abonnement (60 € TTC pour 6 numéros).

Site Internet : www.betons-lemagazine.fr

ERRATUM

Une erreur s'est glissée dans le n°14 de Passion Architecture : l'ouvrage de l'architecte Marilyn Monnier *Le Corbu, 1955-2005, Rezé-les-Nantes* est disponible à l'achat sur www.marilynmonnier.com.



L'architecte : pratiques professionnelles et responsabilités

Michel Darnet, Laurent Dupuy et Sylvie Gendre
(paru aux éditions Lexisnexis Litec, 37 €)

Technicien, artisan et artiste, l'architecte est au cœur d'un système juridique hétéroclite. Ce recueil, rédigé de manière pragmatique, est destiné à éclairer cette profession sur ses pratiques quotidiennes et ses partenaires, à délimiter le champ de leurs droits et devoirs.

Le livre est à découvrir sur www.lexisnexis.fr